

**COMMUNE DE
VILLEFRANCHE DE
ROUERGUE**

**Décision Tacite d'Opposition à
une Déclaration Préalable**

| DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION : | | Référence dossier : |
|--|--|--|
| Déposée le 14/11/2024 | | N° DP 012 300 24 K 2226 |
| Par: | M. CABOT Philippe | <u>Destination</u> : Habitation |
| Demeurant à : | 266 chemin champ redon 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE | <u>Projet</u> : Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture |
| Sur un terrain sis : | 266 chemin champ redon 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE | |

Monsieur,

Conformément à l'article R*423-38 du code de l'urbanisme, le service instructeur de la Communauté de Communes vous a informé, par lettre recommandée en date du 12/12/2024, qu'il n'était pas possible d'entreprendre l'instruction de votre demande de **DECLARATION PREALABLE** enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus, car elle était incomplète.

Or il s'avère que vous n'avez pas fait parvenir, dans le délai indiqué, les pièces ou indications manquantes. Je me vois donc dans l'obligation de déclarer votre demande sans suite (conformément à l'article R*423-39 du code de l'urbanisme)

En conséquence, vous trouverez en retour sous ce pli votre dossier de demande d'autorisation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nota : J'attire votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (articles L.480-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Le 10/04/2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint
Jean-Claude CARRIE

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Carrie". To the right of the signature is an official circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE" around the perimeter and a central emblem featuring a castle tower. There are small stars on either side of the emblem.

Notifié au pétitionnaire le : 18/04/2025
Transmis à la Préfecture le : 18/04/2025